

3-1999

Lettre (Le 30 Mars 1999)

Robert P. Maloney C.M.

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana>

 Part of the [Catholic Studies Commons](#), [Comparative Methodologies and Theories Commons](#), [History of Christianity Commons](#), [Liturgy and Worship Commons](#), and the [Religious Thought, Theology and Philosophy of Religion Commons](#)

Recommended Citation

Maloney, Robert P. C.M. (1999) "Lettre (Le 30 Mars 1999)," *Vincentiana*: Vol. 43 : No. 2 , Article 15.
Available at: <https://via.library.depaul.edu/vincentiana/vol43/iss2/15>

This Article is brought to you for free and open access by the Vincentian Journals and Publications at Via Sapientiae. It has been accepted for inclusion in Vincentiana by an authorized editor of Via Sapientiae. For more information, please contact wsulliv6@depaul.edu, c.mcclure@depaul.edu.

Le 30 mars 1999

Aux Visiteurs de la Congrégation de la Mission

Mes chers Frères,

La grâce de notre Seigneur soit toujours avec vous!

Saint Vincent était très préoccupé de la nécessité pour les missionnaires d'apprendre les langues. Il disait aux confrères:

Or, la diversité des langues est très grande, non seulement en l'Europe, l'Afrique et, l'Asie, mais même en Canada ; car nous voyons dans les relations des Pères jésuites qu'il y a autant de sortes de langues que de pays. Les Hurons ne parlent pas comme les Iroquois ni ceux-ci comme leurs voisins ; et qui entend les uns n'entend pas les autres. Comment donc les missionnaires pourraient-ils dans ces différences de parler, aller par tout le monde annoncer l'Évangile, s'ils ne savent que leur propre langue ? Et comment en sauront-ils d'autres s'ils ne les demandent à Dieu et ne s'y appliquent ? (SV XII, 26-27)

Aujourd'hui, la mobilité missionnaire et la fréquence des rencontres internationales rendent d'autant plus nécessaires la connaissance des langues par les confrères.

1) Pour cette raison, avec le consentement unanime des membres du Conseil Général, en vertu de l'article 107, 2° de nos Constitutions, j'édicte une ordonnance générale qui a force de loi pour la Congrégation de la Mission ; à savoir que

**tous nos étudiants, durant le temps de la formation
étudieront une deuxième langue (anglais, français ou espagnol)
dans le but de pouvoir la comprendre et la parler.**

Cette ordonnance oblige les étudiants qui ne connaissent aucune des trois langues mentionnées ci-dessus à en étudier une, et ceux qui parlent déjà l'anglais, le français ou l'espagnol comme première langue, à étudier l'une des autres comme seconde langue.

Bien sûr, même si cette ordonnance concerne seulement nos étudiants, je veux encourager tous les confrères à apprendre des langues. Elles sont un atout missionnaire extraordinaire. La grande majorité des appels missionnaires que nous recevons requièrent que le confrère connaisse au moins, l'anglais, le français ou l'espagnol.

2) Dans notre Conseil Général, nous avons pris une deuxième décision qui, nous l'espérons, pourra finalement développer une mobilité et une compréhension mutuelle plus grandes. Lors des futures rencontres internationales de la Congrégation, comme l'Assemblée Générale de 2004, nous ne fournirons la traduction simultanée qu'en anglais, français et espagnol, confiant que les confrères, au fil des années, deviendront de plus en plus compétents dans ces trois langues.

Je reconnais que ces deux décisions créeront un fardeau supplémentaire pour certains, spécialement pour ceux qui doivent commencer à étudier une deuxième ou une troisième langue. J'ai confiance, cependant, que ce qui est actuellement un fardeau deviendra bientôt un don permettant une plus grande mobilité et une meilleure communication dans l'ensemble de la Congrégation.

Votre frère en Saint Vincent,

Robert P. Maloney, C.M.
Supérieur Général